

GE_GERICHTE C/1534/2015 vom 28. April 2017

GE Cour de justice, 2017-04-28, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_C_1534_2015

FR: GE_GERICHTE C/1534/2015 du 28 avril 2017

IT: GE_GERICHTE C/1534/2015 del 28 aprile 2017

Regeste

PROTECTION DES DONNÉES ; PROTECTION DE LA PERSONNALITÉ ;
TRANSMISSION À L'ÉTAT REQUÉRANT ; PESÉE DES INTÉRÊTS | LPD.6;

Erwägungen

E. 3

Les frais judiciaires d'appel seront mis à la charge de l'appelante, qui succombe (art. 106 al. 1 CPC). Ils seront arrêtés à 7'000 fr. (art. 18 et 35 RTFMC – E 1 05.10) et entièrement compensés avec l'avance fournie du même montant qui reste acquise à l'Etat (art. 111 al. 1 CPC). L'appelante sera condamnée à payer à l'intimé la somme de 8'000 fr. à titre de dépens d'appel (art. 86 et 90 RTFMC). * * * * * PAR CES MOTIFS, La Chambre civile : A la forme : Déclare recevable l'appel interjeté par A_____ contre le jugement JTPI/14370/2016 rendu le 24 novembre 2016 par le Tribunal de première instance dans la cause C/1534/2015-10. Au fond : Le rejette et confirme le jugement attaqué. Déboute les parties de toutes autres conclusions. Sur les frais : Arrête les frais judiciaires d'appel à 7'000 fr., les met à la charge de A_____ et les compense avec l'avance de frais versée, laquelle reste acquise à l'Etat de Genève. Condamne A_____ à verser à B_____ la somme de 8'000 fr. à titre de dépens d'appel. Siégeant : Monsieur Laurent RIEBEN, président; Monsieur Patrick CHENAUX, Madame Fabienne GEISINGER-MARIETHOZ, juges; Madame Anne-Lise JAQUIER, greffière. Le président : Laurent RIEBEN La greffière : Anne-Lise JAQUIER Indication des voies de recours : Conformément aux art. 72 ss de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005 (LTF; RS 173.110), le présent arrêt peut être porté dans les trente jours qui suivent sa notification avec expédition complète (art. 100 al. 1 LTF) par-devant le Tribunal fédéral par la voie du recours en matière civile. Le recours doit être adressé au Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14. Valeur litigieuse des conclusions pécuniaires au sens de la LTF supérieure ou égale à 30'000 fr.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.